

ARRÊTÉ DU MAIRE

TEMPORAIRE – N° 26 / 0 2 9 5

Interdisant la vente, le transport et l'utilisation de canettes et contenants en verre dans le cadre de la Fête Nationale 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-1 et L2212-2, relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu l'arrêté n°26/0234 portant délégation générale de fonctions et de signature à Monsieur Pierre-Valéry GAUDEAU,

Vu l'Article R 610-5 du Code pénal,

Considérant que les canettes et les contenants en verre peuvent devenir des armes par destination,

Considérant que les débris de verre et aluminium représentent un danger pour les usagers du domaine public,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer l'ordre, la sécurité et la tranquillité publique, lors des festivités de la Fête Nationale, le lundi 13 juillet 2026 et le mardi 14 juillet 2026,

Le Maire arrête

- Article 1 Toutes ventes, transports et utilisations de canettes et de contenants en verre sont strictement interdites pendant la soirée de la Fête Nationale, du lundi 13 juillet 2026 à 19h00 au mardi 14 juillet 2026 à 02h00, dans les espaces publics sur le territoire de la commune.
- Article 2 Les contrevenants se verront retirer les canettes et les contenants en verre, lesquels seront mis à la poubelle.
- Article 3 Afin de veiller à cette interdiction, des points de contrôles seront mis en place.
- Article 4 Ampliation du présent arrêté est transmise à :
- Monsieur le Commissaire de police de Montgeron,
 - Monsieur le Directeur de la police municipale de Montgeron,
 - Monsieur le Chef du centre de secours de Montgeron.
- Article 5 Le Directeur Général des Services ou la Direction Générale Adjointe de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution du présent arrêté.
- Article 6 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron le, 30 AVR. 2026



Pour le Maire et par délégation,
Pierre-Valéry GAUDEAU,
Adjoint au Maire

